

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 128 (2002)  
**Heft:** 10

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Commune de Troinex

Concours d'architecture à deux degrés pour la construction d'une salle communale, d'une salle de gymnastique, d'un parking et d'un abri de protection civile.

## Organisateur

COMMUNE DE TROINEX

Adresse du secrétariat du concours: Grand-Cour 2, 1256 Troinex – Genève. Tél. +41 (0)22 784 31 11 – Fax +41 (0)22 784 39 08 – E-mail: concours@troinex.ch

## Objet

La commune de Troinex a décidé d'organiser un concours d'architecture pour la construction de nouveaux équipements collectifs communaux. Le programme des équipements comprend:

1. Une salle communale
2. Une salle de gymnastique
3. Un parking
4. Un abri de protection civile.

## Type de concours

Le concours se déroule selon une procédure ouverte conforme à l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994.

Il s'agit d'un concours d'architecture portant sur des projets, à deux degrés, en conformité avec le Règlement SIA 142, édition 1998.

Le premier degré sert de phase de présélection. Pour le deuxième degré, les concurrents retenus devront développer le projet à une échelle appropriée.

## Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les architectes établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, pour autant qu'ils remplissent l'une des deux conditions suivantes:

- être porteur, à la date d'inscription au présent concours, du diplôme de l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (IAUG et EAUG), des Ecoles Polytechniques Fédérales de Lausanne et de Zurich (EPF), de l'Académie d'architecture de Mendrisio, des Hautes Ecoles spécialisées (HES et ETS) ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence.
- être inscrit au Registre des architectes A ou B du REG (Fondation suisse des registres des ingénieurs, des architectes et des techniciens) ou à un registre étranger équivalent.

## Modalités d'inscription

L'inscription pour le premier degré s'adresse exclusivement aux architectes.

Le programme du concours peut être obtenu, non accompagné de ses annexes, dès le 27 mai 2002, par e-mail à l'adresse «concours@troinex.ch» ou exceptionnellement sur demande écrite adressée à l'organisateur.

Les inscriptions, accompagnées des pièces justifiant le respect des conditions de participation énoncées plus haut, devront se faire par lettre signature à l'adresse de l'organisateur avant le 14 juin 2002 (le timbre postal faisant foi). La copie du récépissé attestant du versement d'une finance d'inscription de Fr. 100.– devra être jointe à la demande d'inscription. Ce montant ne sera pas remboursé.

## Calendrier du concours

### 1<sup>er</sup> degré

- Ouverture des inscriptions 27 mai 2002
- Délai d'inscription 14 juin 2002
- Questions jusqu'au 17 juin 2002
- Réponses du jury dès le 26 juin 2002
- Rendu des projets 1<sup>er</sup> degré 6 septembre 2002

### 2<sup>e</sup> degré

- Remise du programme de concours 2<sup>e</sup> degré octobre 2002
- Rendu des projets 2<sup>e</sup> degré janvier 2003
- Jugement du concours 2<sup>e</sup> degré janvier 2003
- Exposition des projets 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés février 2003

## Objectifs et critères du concours

L'objectif principal du présent concours est la qualité urbanistique et architecturale de l'ensemble des édifices publics, leur relation au contexte environnant et la gestion des espaces publics ouverts.

Par ailleurs, le maître de l'ouvrage demande que les préoccupations liées à des constructions compatibles avec un développement durable soient intégrées dans la problématique du projet et traitées comme un des thèmes principaux du concours.

## Composition du jury

### Président:

M. Carmelo STENDARDO Architecte, Genève

### Vice-président:

M. Jacques MAGNENAT Maire

### Membres:

M. Paul BUCLIN Adjoint au maire  
M. Yves MEYNARD Adjoint au maire  
M. Jean BERTHET Conseiller municipal  
M. Enrico QUERIO Conseiller municipal  
M. Jean-Marc STYNER Conseiller municipal  
M<sup>me</sup> Brigitte MARTIN Architecte, conseillère municipale  
M. Andrea BASSI Architecte, Genève  
M<sup>me</sup> Antonie BERTHERAT Architecte, Genève  
M. Jean-Claude PEGUET Architecte, Genève  
M. François DE PLANTA Architecte, Genève  
M. Armand SCHAEFER Architecte, Genève

### Experts:

M. Pascal DE LORENZI Technicien communal  
M. Eric BIELER DIP  
M. Olivier EPELLY Concept énergétique  
M. Gerges GAINON DAEL  
M. Prof. Aurello MUTTONI Ingénieur civil

### Suppléants:

M. Olivier NIEDERHAUSER Secrétaire général de la mairie  
M. Jean-Jacques OBERSON Architecte, Genève

### Consultants externes:

M. Gilles MULHAUSER Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage – DIAE  
M. Fabio HEER Service du lac et des cours d'eau – DIAE  
M. Stéphane PILLET Etudes de l'impact sur l'environnement  
M<sup>me</sup> Françoise CHAPPAZ WWF  
Défini dans le cadre du 2<sup>e</sup> degré Spécialiste coûts de construction

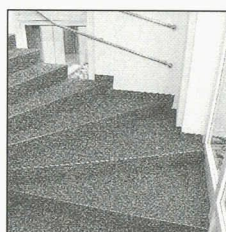
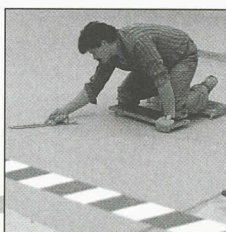
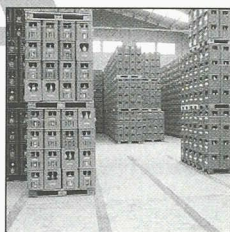
## Prix, mentions et indemnités

La somme globale des prix, mentions et indemnités s'élève à CHF 170 000.– TTC.

Les mentions sont également attribuables à des projets non retenus pour le 2<sup>e</sup> degré.

# Revêtements de sols sans joints

**reposit** les spécialistes de revêtements de Winterthur



## Résine synthétique

Un matériau étanche, résistant au poinçonnement et à l'abrasion.

## Xylolite

Un matériau à protection thermique, antiglissant et sans poussière.

## Béton dur

Un matériau d'entretien facile, sans poussière, résistant à l'abrasion et à la compression.

Depuis des décennies, les revêtements de sols sont notre passion. Qualité et service sont impeccables. Nous maîtrisons de part en part les problèmes de revêtements...  
... prenez-nous au mot.



**Die Bodenmacher aus Winterthur**

Forbo-Repoxit AG  
Helgenstrasse 21  
Case postale  
CH-8404 Winterthur  
Tél. +41 (0) 52 242 17 21  
Fax +41 (0) 52 242 93 91  
Succursale: 3014 Bern  
[www.reposit.forbo.com](http://www.reposit.forbo.com)

Succursale: 3014 Bern, Tél. 031 333 82 00

## Construisez en toute sécurité grâce à la nouvelle couverture intégrale de la Zurich.



Intéressé? Alors contactez notre conseiller dans votre région ou appelez-nous:

Téléphone 021 627 47 47  
[business.partner@zurich.ch](mailto:business.partner@zurich.ch)  
[www.zurich.ch/businesspartner](http://www.zurich.ch/businesspartner)



**ZURICH**